

PROTOCOLE DE COOPÉRATION ACADÉMIQUE

ENTRE

LA FONDATION ALEXANDRE DE GUSMÃO (FUNAG) – BRÉSIL

ET

L'UNIVERSITE MOHAMMED V DE RABAT (UM5R) - MAROC

La Fondation Alexandre de Gusmão (FUNAG) - Brésil

Et

L'Université Mohammed V de Rabat (UM5R) - Maroc.

(ci-après dénommées «les Parties»),

Considérant que les relations de coopération académique peuvent contribuer au resserrement des liens entre le Brésil et le Maroc,

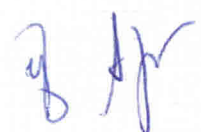
Considérant l'intérêt mutuel de promouvoir des études et recherches en relations internationales, politique extérieure et histoire diplomatique du Brésil et du Maroc, et

En tenant compte de l'importance des échanges de publications et de l'organisation d'événements académiques, ainsi que des visites d'experts et de chercheurs pour l'approfondissement de la connaissance mutuelle,

Sont convenus de ce qui suit :

Article I

Les Parties développeront des actions d'échange et de coopération académiques au Brésil et au Maroc, y compris l'organisation d'événements et de visites mutuelles, la diffusion de publications et la mise en œuvre de recherches conjointes dans les domaines des relations internationales, de la politique extérieure et de l'histoire diplomatique.



Article II

Les actions prises par les Parties afin de mettre en œuvre le présent protocole seront développées autour des thèmes qui peuvent inclure, *inter alia*, les sujets suivants :

- a) Politique extérieure du Brésil et du Maroc et relations internationales ;
- b) Histoire diplomatique du Brésil et du Maroc ;
- c) Economie, commerce et investissement ;
- d) Energie ;
- e) Environnement, changement climatique et développement durable ;
- f) Santé ;
- g) Sécurité alimentaire ;
- h) Politiques publiques d'inclusion sociale ;
- i) Education et culture ; et
- j) Multilatéralisme politique et économique.

Article III

La FUNAG participera aux activités développées dans le cadre du présent Protocole également à travers ses organes spécifiques rattachées, l'IPRI (Institut de recherche en Relations Internationales) et le CHDD (Centre d'Histoire et de Documentation Diplomatique),

Les Parties pourront inviter des universités, des institutions de recherche, des *think tanks*, des maisons d'édition et des institutions de la société civile du Brésil et du Maroc pour participer aux événements et aux activités organisés dans la mise en œuvre du présent Protocole.

Article IV

La coopération envisagée dans le cadre du présent Protocole peut prendre la forme de :

1. Promotion et soutien à l'échange de visites de personnalités, académiques et les professionnels dans les domaines mentionnés à l'Article II du présent Protocole ;
2. Promotion et soutien conjoint de séminaires, de symposiums et de tables rondes ;
3. Publications conjointes et échanges de publications digitales respectives ;
4. Divulgence mutuelle des sites *web* des deux Parties ; et
5. D'autres formes de coopération mutuellement accordées entre les Parties.

Article V

Le présent Protocole entrera en vigueur à la dernière date de signature, et restera valable pour une durée de deux (2) ans, renouvelable automatiquement, sauf décision contraire des Parties par écrit.

Le présent Protocole pourra être amendé d'un commun accord par écrit entre les Parties.

Article VI

Chaque Partie pourra manifester, à tout moment, son intention de dénoncer le présent Protocole. La dénonciation pourra prendre effet trois (3) mois après la réception de la notification et n'affectera pas les activités en cours d'exécution.

Article VII

Tout différend relatif à l'interprétation ou à la mise en œuvre du présent Protocole sera résolu directement par les Parties à l'amiable.

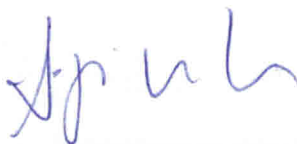
Le présent accord est rédigé en deux exemplaires originaux, en langue portugaise et française, les deux textes faisant également foi.

Fait à Brasília, le

Fait à Rabat, le **19 septembre 2016**

**Pour la Fondation Alexandre
de Gusmão**

**Pour l'Université Mohammed V de
Rabat**



**Ambassadeur Sérgio Eduardo
Moreira Lima
Président**



Le Président de l'Université

Saaid AMZAZI

**Professeur Saaid Amzazi
Président**